



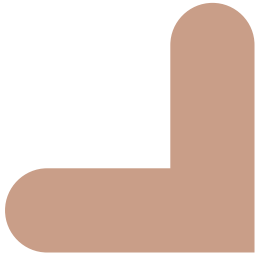
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES
ADAPTATIONS À APPORTER AU PROJET
DE RÉNOVATION DU PALAIS DES DUCS
DE LORRAINE / MUSÉE LORRAIN

LA
SYNTHÈSE

18 JUIL
18 SEPT
—
2016



► *musée lorrain*
PALAIS DES DUCS
DE LORRAINE



LE CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le projet de rénovation et d'extension du palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain est conduit par la Ville de Nancy, en partenariat avec l'État, la Région Grand Est, en concertation avec le Département de Meurthe-et-Moselle et en lien avec la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain.

En 2013, il a donné lieu à un concours international d'architecture remporté par l'agence parisienne Dubois & Associés.

Après un premier avis favorable rendu par la Commission Nationale des Monuments Historiques, le 8 septembre 2014, le projet architectural doit faire l'objet d'adaptations visant à intégrer les demandes formulées par le Ministère de la Culture et de la Communication suite à des investigations complémentaires menées sur le mur de séparation du jardin du palais ducal et du jardin du palais du Gouvernement en 2015. La demande consiste à adapter le projet afin de conserver ce mur, dont l'importance patrimoniale est avérée, en l'intégrant et en le valorisant dans une nouvelle proposition architecturale. En tant que maître d'ouvrage, la Ville de Nancy a commandé au maître d'œuvre un aménagement de son projet prenant en compte cette préconisation.

Ce projet modifié s'est traduit par deux propositions :

La réponse architecturale A

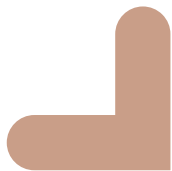


La réponse A qui présente l'hypothèse du maintien du mur de clôture, mais également de l'ancienne écurie située dans la partie Sud du site. Il est envisagé de curer l'intérieur de ce bâtiment et d'en dégager la charpente, que l'étude archéologique a permis de dater du 18^{ème} siècle, pour offrir un beau volume d'accueil au début du parcours du musée. L'entrée du musée est marquée symboliquement par une porte monumentale en façade Sud de l'ancienne écurie, qui reprend le registre architectural contemporain de l'aile nouvelle, repris aussi sur un mode mineur dans le dessin des baies. Des variations dans les couleurs de la sérigraphie des vitrages permettent une continuité visuelle entre les bâtiments, tout en assurant un rapport harmonieux entre les éléments patrimoniaux et contemporains.

La réponse architecturale B



La réponse B qui propose de décaler l'implantation du bâtiment neuf imaginé dans le cadre du projet et d'en réduire la longueur. Ce choix permet de restituer la fonction séparative du mur de clôture entre les deux jardins et d'en affirmer l'unité (ce qui correspond à la préconisation de l'État). Entre l'aile nouvelle et le mur, l'entre-deux est aménagé en jardin linéaire minéral et végétal dont le dessin intègre les exutoires des installations techniques du musée. Une adaptation mineure du schéma directeur global propose de transférer le projet de librairie-boutique du musée dans le Palais du Gouvernement, réduisant ainsi les surfaces de l'aile nouvelle.



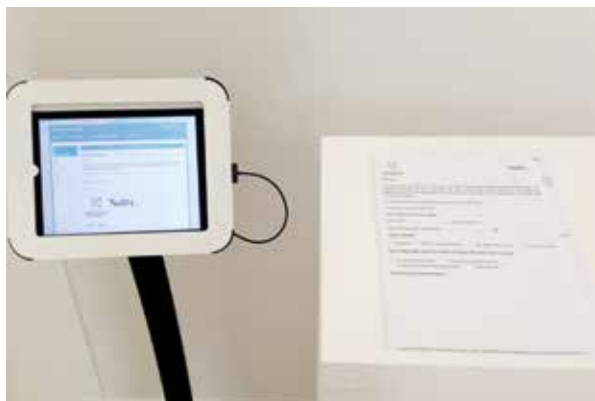
LE CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Désireuse de présenter devant la Commission Nationale des Monuments Historiques une adaptation du projet légitimée par la population, la Ville de Nancy a souhaité permettre au public d'exprimer son avis dans le cadre de la démarche de concertation et de dialogue « MuséoLabo » qui accompagne le projet de rénovation du musée.

L'espace de présentation des maquettes à l'accueil du musée



Les tablettes et formulaires papier mis à la disposition du public à l'accueil du musée



Le formulaire accessible depuis le site internet de la Ville de Nancy



À cet effet, deux dispositifs ont été mis en place :

> À l'accueil du musée, un espace a été aménagé présentant les maquettes du projet initial et des deux variantes conçues par l'agence Dubois & Associés. Les textes accompagnant les maquettes retraçaient l'historique du projet, depuis le concours d'architecture de 2013 jusqu'à la demande d'adaptation formulée par le Ministère de la Culture et de la Communication début 2016. Des photographies des projets des cinq autres équipes ayant pris part au concours d'architecture figuraient dans cet espace ; plusieurs reproductions de planches montrant le projet initial de l'agence Dubois & Associés permettaient d'en faciliter la compréhension ; enfin, un détail du plan de Nicolas Belprey (1754) servait de support pédagogique afin d'appréhender la problématique ayant trait au changement de statut du mur de séparation des deux jardins.

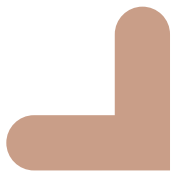
Cet espace de présentation a ouvert ses portes au public le mardi 12 juillet 2016. À partir du 18 juillet, le public du musée a pu exprimer son avis sur les variantes proposées à la consultation grâce à deux tablettes mises à sa disposition. D'un maniement relativement complexe, ces tablettes ont été complétées par des formulaires papier à partir de la semaine du 5 septembre.

> Sur le site internet de la Ville de Nancy, une page dédiée a été ouverte le 18 juillet afin de permettre aux internautes d'exprimer leur avis après avoir pris connaissance de l'historique du projet et des grandes lignes des deux variantes proposées à la consultation.

Afin de bien faire comprendre au public la nécessaire évolution du projet et les enjeux s'y rattachant (par exemple le contexte juridique du concours d'architecture dans lequel s'inscrit cette évolution), des séances de présentation des maquettes ont été organisées à l'attention d'instances participatives de la Ville (les membres du conseil citoyen), de groupes à qui le projet de rénovation avait été présenté il y a quelques mois (par exemple les membres du cercle GAREN), des participants aux « MuséoLabo », de représentants d'organismes concernés par la problématique (élèves de l'école d'architecture) ou intéressés par le projet (clubs services).

Les règles de la consultation

Pour pouvoir exprimer son avis, il était indispensable de s'identifier en donnant son nom et son prénom. Sur le site internet de la Ville de Nancy, avant d'exprimer un avis, il fallait visionner un film vidéo réalisé afin de faciliter la compréhension du projet et l'insertion du bâtiment neuf dans le site. Ce film était également diffusé au musée, dans l'espace de présentation des maquettes.



LE CONTEXTE DE LA CONSULTATION



La présentation des maquettes lors des Journées du patrimoine de 2016



La présentation du mur de séparation du jardin du palais ducal et du jardin du palais du Gouvernement lors des Journées du patrimoine de 2016



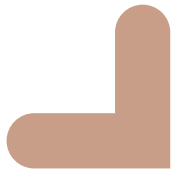
L'architecte Philippe-Charles Dubois répondant aux questions lors de la réunion publique du 16 septembre 2016

Les journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre, ont également été l'occasion pour la conservation du musée de présenter le projet initial et ses variantes, à la faveur de moments d'échange autour des maquettes et dans le jardin du palais du Gouvernement : les présentations du projet incluaient en effet une présentation *in situ* du mur rendant aujourd'hui nécessaire l'évolution du projet architectural.

Enfin, le 16 septembre, une importante réunion publique sur le projet s'est tenue à 18 h, au palais du Gouvernement, en ouverture des Journées du patrimoine. Après une introduction de Monsieur le Maire de Nancy, le public a d'abord assisté à un échange entre quatre « experts », qui ont répondu aux questions d'une journaliste :

- > Madame Christine Richet,
directrice du pôle patrimoine des Affaires culturelles d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- > Monsieur Philippe-Charles Dubois,
architecte en charge du projet de rénovation,
- > Monsieur Richard Dagonne,
directeur du palais des ducs de Lorraine / Musée lorrain,
- > Monsieur Alexandre Gady, *président de la Société française de protection des paysages et de l'esthétique de la France.*

Au terme de cet échange, la parole a été donnée à la salle. Les 120 personnes présentes dans la salle ont alors pu interroger élus et experts.



LE CONTEXTE DE LA CONSULTATION

EXTENSION / RÉNOVATION DU PALAIS DES DUCS DE LORRAINE

DONNEZ VOTRE AVIS AVANT LE 18 SEPT !

RÉUNION PUBLIQUE
VEN 16 SEPT / 18 H
PALAIS DU GOUVERNEMENT

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine doit faire l'objet d'adaptations architecturales pour intégrer les résultats des sondages archéologiques réalisés en 2015. Deux variantes sont proposées.

Variante A Variante B

COMMENT PARTICIPER ?

> Par internet, sur www.nancy.fr
> À l'espace d'accueil du Palais des ducs de Lorraine, situé Grande Rue (entrée libre)

GRAND EST | Société d'histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain | Nancy | musée lorrain PALAIS DES DUCS DE LORRAINE

le flyer et l'encart annonçant la consultation paru dans *L'Est républicain* du dimanche 11 septembre 2016

Ces différentes actions ont été relayées au moyen d'opérations de communication spécifiques :

> un flyer annonçant la consultation a été édité et diffusé dans les lieux culturels de la Ville, ainsi que pendant le « Livre sur la place »,

> l'information sur la consultation a été relayée sur le site internet de la Ville de Nancy et via les réseaux sociaux, à partir des comptes Facebook et Twitter de la Ville,

> un encart annonçant consultation et débat public est paru dans *L'Est républicain* du dimanche 11 septembre 2016,

> un dossier est paru début septembre 2016 dans le numéro de la revue municipale *Nancy Mag*.

Le projet de rénovation

DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET ARCHITECTURAL

PALAIS DES DUCS DE LORRAINE
NANCY
03 83 32 18 74
museelorrain@mairie-nancy.fr
musee-lorrain.nancy.fr

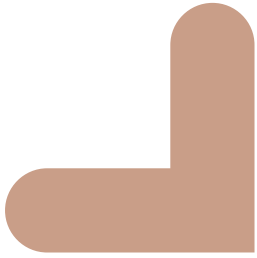
Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine-Musée Lorrain doit faire l'objet d'adaptations architecturales pour intégrer les résultats des sondages archéologiques effectués sur le site durant l'été 2015. Jusqu'au 18 septembre, vous êtes invités à donner votre avis sur la nécessaire évolution du projet architectural.

COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez découvrir les deux maquettes du projet dans l'espace d'accueil du musée (entrée libre), puis vous exprimer par le biais d'une concertation en ligne sur www.nancy.fr (page dédiée). Des tablettes sont également installées à proximité des maquettes dans le musée pour permettre de vous exprimer.

Variante A Variante B

GRAND EST | Société d'histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain | Nancy



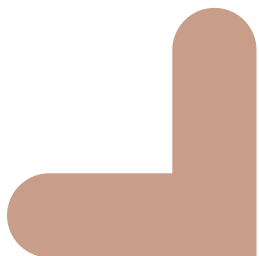
La COMMISSION DU DÉBAT

Afin d'accompagner la démarche et analyser les avis exprimés par le public, une commission présidée par Monsieur le Maire de Nancy a été mise en place.

Associant notamment les partenaires du projet, cette commission comprenait les personnes suivantes :

- > Madame Sylvie Petiot, *Première-Adjointe au Maire de Nancy*
- > Madame Lucienne Redercher, *Maire-adjointe au Maire de Nancy en charge de la Culture, de l'Intégration et des droits de l'Homme*
- > Madame Fanny Giussani, *Maire-adjointe au Maire de Nancy, en charge du territoire Nancy Centre*
- > Madame Christine Richet, *Directrice du pôle patrimoine des Affaires culturelles d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine*
- > Madame Valérie Debord, *Vice-Présidente de la Région Grand Est*
- > Madame Nicole Creusot, *Vice-Présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle déléguée à l'enseignement supérieur et à la culture*
- > Monsieur Dominique Flon, *Président de la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée lorrain*
- > Monsieur Charles d'Arenberg, *Vice-Président de la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée lorrain*
- > Madame Hélène Barbey-Say, *Secrétaire de la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée lorrain*
- > Monsieur Aurélien Aromatario, *Président du conseil citoyen*
- > Monsieur Lorenzo Diez, *Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy*
- > Monsieur Alexandre Gady, *Président de la Société française de protection des paysages et de l'esthétique de la France*

Cette commission s'est réunie une première fois le 2 septembre, afin de prendre connaissance des conditions de la consultation, et une deuxième fois, le 26 septembre, pour analyser ses résultats.



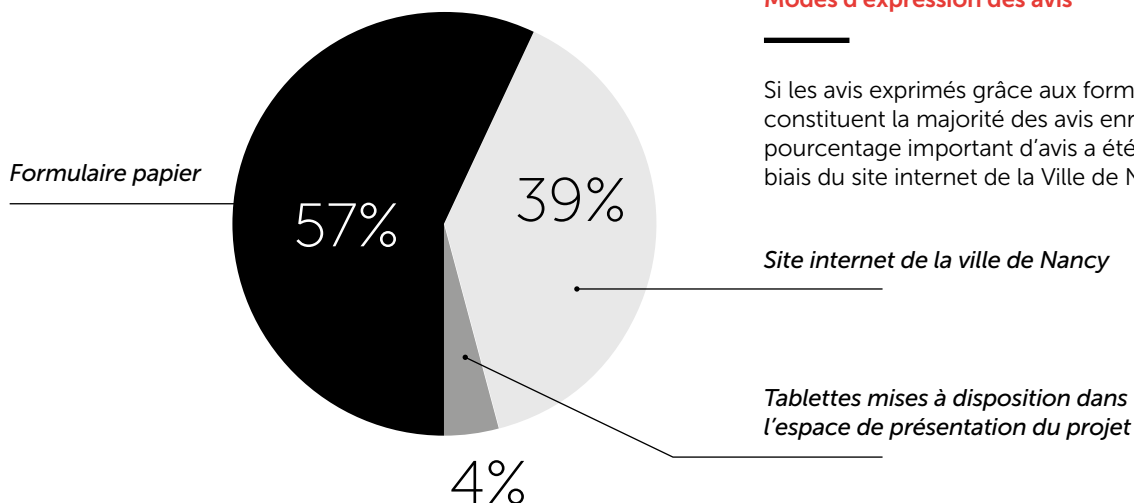
La CONSULTATION

DONNÉES GÉNÉRALES

Les participants à la consultation avaient la possibilité d'émettre un avis entre le 18 juillet et le 18 septembre 2016. Ont été écartés du dépouillement les 35 avis exprimés anonymement ainsi que les 3 avis adressés après la date du 18 septembre.

1101 avis nominatifs ont été exprimés à la faveur de la consultation.

Modes d'expression des avis

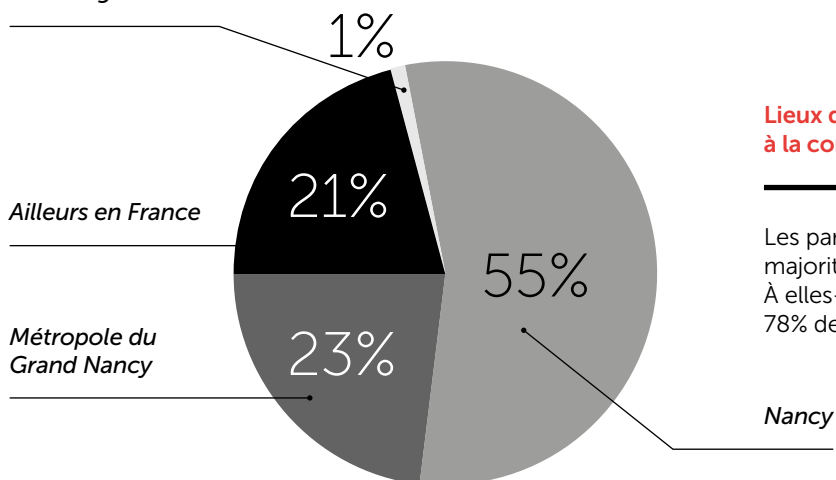


Si les avis exprimés grâce aux formulaires papier constituent la majorité des avis enregistrés, un pourcentage important d'avis a été exprimé par le biais du site internet de la Ville de Nancy.

Site internet de la ville de Nancy

Tablettes mises à disposition dans l'espace de présentation du projet

À l'étranger



Lieux de résidence des participants à la consultation

Les participants à la consultation sont très majoritairement Nancéiens ou Grands Nancéiens. À elles-seules, ces deux catégories représentent 78% des participants.

Nancy



La CONSULTATION

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

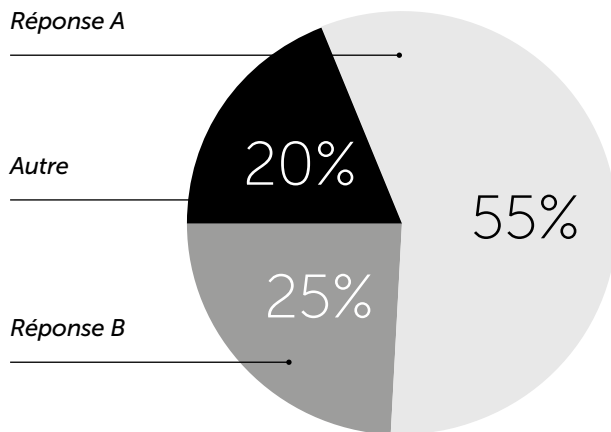
Au terme de la consultation, **c'est la réponse A qui recueille le plus grand nombre d'avis favorables** : les 611 avis qu'elle recueille suffisent à constituer la majorité des avis exprimés (55 %).

Elle distance la réponse B, qui recueille 271 avis favorables (25 % des avis exprimés).

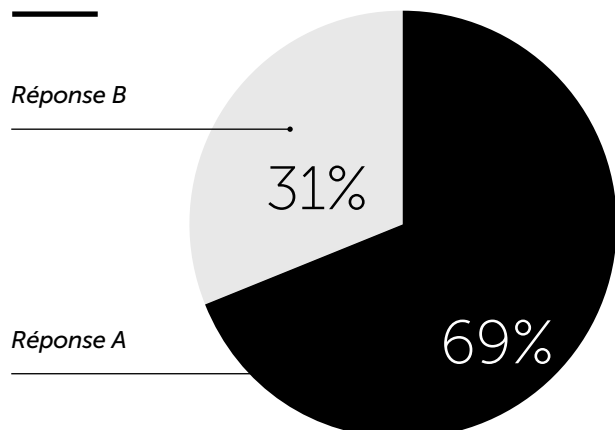
20 % des personnes ayant pris part à la consultation (soit 219 personnes) ne se prononcent pas en faveur d'un de ces deux projets.

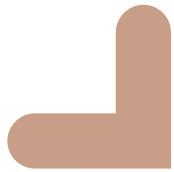
Quel que soit l'avis exprimé (réponse A, réponse B, autre), la répartition par lieu de résidence des participants reste la même.

Décomposition des avis exprimés

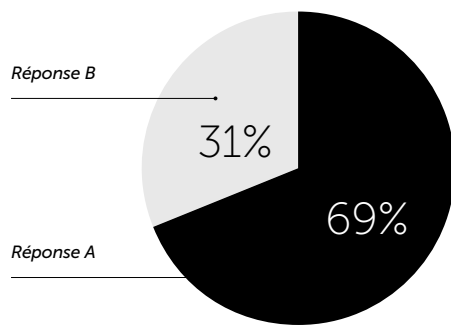


Décomposition des avis exprimés en faveur des réponses A et B





La CONSULTATION



Décomposition des avis exprimés en faveur des réponses A et B

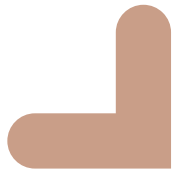
LES AVIS EXPRIMÉS EN FAVEUR DE LA RÉPONSE A

La volonté de sauvegarde du patrimoine motive l'essentiel des avis exprimés en faveur de la réponse A. Le fait de conserver l'ancienne écurie (et, dans une moindre mesure, sa charpente), apparaît comme un élément déterminant dans le choix des participants en faveur de cette réponse.

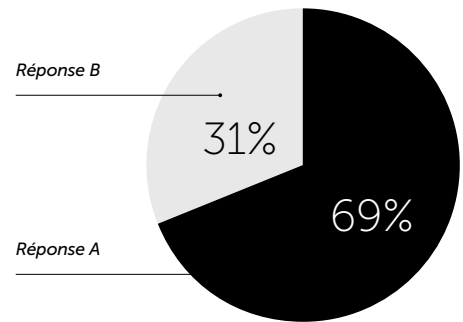
Même si le choix s'exprime parfois par défaut (pour 23 personnes), cette réponse est souvent présentée comme la plus à même d'apporter un élément de « modernité » au site, sans pour autant le dénaturer. Elle est ainsi vécue comme un gage de respect vis-à-vis de l'ensemble architectural existant. Certains louent également sa cohérence et la qualité de l'équilibre créé entre édifices patrimoniaux et bâtiment neuf. Du point de vue du fonctionnement de l'équipement, le potentiel créé par l'espace aménagé à l'intérieur de l'ancienne écurie est relevé.

Pour autant, des réserves se manifestent sur certains points qu'il faudra vraisemblablement prendre le temps d'expliquer, voire de réétudier partiellement dans les mois qui viennent :

- > le fait de creuser en sous-sol qui risque, pour certains, de déstabiliser les bâtiments anciens ;
- > la question des grilles bordant la rue Jacquot, particulièrement de la grille de Luxeuil, dont la liaison avec le bâtiment neuf pose parfois question ;
- > le statut de l'espace situé entre le mur de séparation des jardins et le bâtiment neuf (auquel d'aucuns prédisent un destin « d'espace venteux ») ;
- > le coût du projet qui suscite des interrogations, voire une certaine inquiétude, du fait d'exemples de grands chantiers ayant connu des dépassements ;
- > le devenir du palais du Gouvernement, bâtiment dont la beauté et le potentiel sont souvent loués, mais au sujet duquel les participants attendent des précisions.



La CONSULTATION



Décomposition des avis exprimés en faveur des réponses A et B

LES AVIS EXPRIMÉS EN FAVEUR DE LA RÉPONSE B

Contrairement à la réponse A, c'est la volonté de « modernité » qui motive l'essentiel des avis exprimés en faveur de la réponse B.

Ce terme revient de façon constante dans les avis exprimés, ainsi que les termes « harmonie » et « cohérence » :

> l'harmonie a trait à la qualité d'intégration du bâtiment neuf dans le site. Le bâtiment est vécu comme un élément simple et léger. Cette simplicité est parfois opposée à la réponse A, dont certains déplorent le côté « bricolage ». Dans la même optique, le décalage du bâtiment par rapport à la rue Jacquot est ressenti comme un point très positif : pour plusieurs participants à la consultation, ce décalage permet l'allègement de l'espace entre la rue et le bâtiment neuf, une meilleure valorisation de la grille de Luxeuil, ainsi que la création d'une belle perspective depuis la rue Jacquot.

> la cohérence est mise en avant dans le cadre de l'évolution par rapport au projet initial, dont beaucoup regrettent le nécessaire abandon, et qui les amène à se prononcer en faveur de la réponse en restant le plus proche.

LES AVIS NE S'EXPRIMANT PAS EN FAVEUR DES RÉPONSES A ET B

Ces 219 avis comprennent à la fois les avis des personnes qui n'expriment pas de choix clair (62 personnes), rejettent les projets A et B (67 personnes), ou se prononcent en faveur d'un projet alternatif (90 personnes).

Le rejet des deux projets est motivé par trois grandes raisons :

- > le refus de la destruction de bâtiments existant sur le site (33 personnes),
- > le refus de l'architecture contemporaine sur le site du palais ducal (21 personnes),
- > le coût du projet (4 personnes).

Les avis formulés en faveur d'un projet alternatif comprennent à la fois les avis en faveur du projet initial (14 personnes) et les avis formulés en faveur du projet exposé par Madame Françoise Hervé dans *L'Est républicain* le 9 juillet 2016 (49 personnes).

Au terme de la consultation, c'est la réponse A, en l'occurrence la volonté d'accroître la dimension du projet en matière de sauvegarde du patrimoine architectural qui s'impose. Il est donc proposé de présenter cette réponse à la Commission Nationale des Monuments Historiques lors de sa séance du 3 octobre 2016.
